

Cruseilles, le 3 janvier 2017



# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 décembre 2016

Le mardi 6 décembre 2016 à 19 heures, le conseil communautaire, suite à la convocation de M. le président en date du 30 novembre 2016, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de M. Jean-Michel COMBET, Président.

\*\*\*

## APPEL NOMINAL

### Présents :

Commune d'Allonzier la Caille  
M. Gilles PECCI, M. Georges Noël NICOLAS

Commune d'Andilly  
M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier  
M. Jean-Michel COMBET

Commune de Cernex  
M. Jean-Louis FELFLI

Commune de Copponex  
M. François RICHER, Mme Catherine BEYHURST

Commune de Cruseilles  
M. Daniel BOUCHET, Mme Brigitte CARLIOZ, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Catherine CHALLANDE, M. Louis JACQUEMOUD, M. Frank GIBONI, M. Louis-Jean REVILLARD, M. Christian BUNZ, Mme Dorine PEREZ

Commune de Cuvat  
M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

Commune du Sappey  
Mme Laura VIRET

Commune de Villy le Bouveret  
M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes  
M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

Commune de Saint Blaise  
M. André VESIN

Commune de Villy le Pelloux  
M. Jean-François VERNON

Commune de Vovray en Bornes  
M. Xavier BRAND

Procurations :

Mme Corinne GARCONNET, Commune d'Allonzier la Caille  
M. Christophe BOYER, Commune de Cernex

Absent :

M. Michel de REYDET, Commune d'Allonzier la Caille

Absent excusé :

Mme Charlotte BOETTNER, Commune de Villy le Pelloux

Présents : 25

&&&

M. le Président souhaite la bienvenue aux délégués et soumet le procès-verbal de la séance du 8 novembre à approbation.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire au sein du conseil. M. le Président propose aux membres du conseil de désigner le secrétaire par ordre alphabétique des délégués ; M. Jean-Marc BOUCHET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président propose que les délibérations aient lieu à main levée. Tous sont unanimes.

M. le Président excuse Mme la Sous-Préfète, et remercie M. Pierre Gal, Mme Christine Megevand, M. Julian Martinez et M. Michel Vincent pour leur présence.

Intervention de Mme Barbier du SIAAD

Mme Barbier rappelle que le SIADD intervient sur 33 communes, il s'agit essentiellement de soins auprès de personnes en fin de vie, atteintes également d'Alzheimer. La structure est composée de personnes diplômantes sur des postes à temps non plein, d'où la difficulté de recruter.

Elle souligne également que le SIADD et le SAID travaillent en binôme et échangent sur les conditions de travail. Mais, Mme Barbier fait également remarquer que les salariés sont attirés par les conditions salariales proposées par la Suisse.

Elle remercie la CCPC et les communes pour les subventions versées ces dernières années qui ont permis l'attribution d'une prime et de chèques d'un montant de 160 € aux salariés.

M. le Président précise que, si soutien financier il y a, il devra être perçu comme un signal politique en dépit des restrictions budgétaires.

**ADMINISTRATION GENERALE**

1. RETRAIT DE LA COMMUNE DE CERNEX, **8 CONTRE, 2 ABSTENTIONS**

M. Jean-Louis Felfli explique aux membres du conseil communautaire qu'à aucun moment il n'a voulu « dénigrer » la communauté de communes, il souhaite simplement par une étude socioéconomique connaître l'avenir de sa commune, en faire une photographie.

Il demande à M. le Président de laisser la commune de Cernex travailler jusqu'au printemps. Une fois l'étude terminée, M. Jean-louis Felfli invitera ses concitoyens à se prononcer par référendum.

Il précise également qu'il est d'accord sur les points 1.2. de la délibération corrigée après l'envoi de l'ordre du jour mais demande que le point 3 soit retiré :

« → **PREND ACTE** de la délibération du conseil municipal de la commune de Cernex datée du 19 octobre 2016 sollicitant son retrait de la communauté de communes du Pays de Cruseilles

→ **CONSTATE** que cette délibération s'affranchit du processus de retrait de droit commun réclamant notre consentement, codifié à l'article L5211-19 du CGCT

→ **REAFFIRME** sa volonté de voir Cernex maintenue au sein de la communauté de communes et préserver le périmètre ainsi constitué »

Selon lui, il n'est pas pertinent de maintenir ce 3<sup>ème</sup> point (car les élus de la CCPC l'auraient déjà auparavant affirmé) ; M. Daniel Bouchet, de son côté, demande à maintenir le mot « réaffirme », à titre de précaution dans une procédure en cours. De nombreux débats ont eu lieu sur Cernex, il s'agit d'être cohérent avec ce qui a déjà été dit.

M. Jean-Louis Felfli maintient ses propos en précisant que Cernex s'engage sur un chemin parallèle à la CCPC, qu'il a pris une délibération avant tout technique, qu'il veut aller loin dans sa réflexion et souhaite agir plutôt que réagir.

M. Guy Demolis de son côté, précise que cette délibération de la CCPC a une portée politique : le départ d'une commune d'une communauté de communes est un signe de démantèlement et demande que le terme « réaffirmer » reste car il a tout son sens.

M. Jean-Marc Bouchet souligne qu'il aurait été plus judicieux que la commune commence par écrire au Préfet. La commune s'exprime mais les élus de la CCPC donnent également leur avis.

M. Jean-Louis Felfli réexplique qu'il y a une réflexion de sortie de la commune, mais avant tout, un referendum sera organisé et dans ce processus, l'avis de l'intercommunalité n'est pas pris en compte ; l'avis de la population l'emporte.

M. Christian Bunz s'interroge sur le devenir de la CCPC selon le résultat du référendum. La commune de Cernex restera-t-elle ou bien tout est déjà décidé ?

M. Jean-Louis Felfli réexplique sa position, la population doit donner son avis sur l'avenir de sa commune, sans consultation préalable de la CCPC. Il ne craint pas le résultat du référendum et ne peut pas indiquer si l'étude sera exploitable ou pas.

M. Christian Bunz estime que la délibération proposée par la CCPC peut être perçue comme une provocation et qu'il convient de la retirer dans un souci d'apaisement.

M. Jean-Marc Bouchet précise que ces échanges auraient pu se faire plus tôt et souhaite que la délibération soit ajournée dans l'attente de la réunion prochaine de la CDCI.

M. Xavier Brand souhaite que la commune de Cernex reste dans la CCPC ; de nouveaux éléments ont été discutés ce soir.

Mme Catherine Challande s'interroge sur la position de la Communauté de Communes du Genevois en fonction des résultats du référendum.

M. Guy Demolis précise que toutes les communes de la CCPC sont concernées, l'assemblée délibérante a pour vocation de délibérer, de signer des lettres... et qu'il convient d'assumer ses responsabilités.

M. Xavier Brand s'interroge sur la nécessité de cette délibération dans la mesure où la volonté des élus de voir Cernex rester au sein de la CCPC est claire.

M. Daniel Bouchet est surpris de ces hésitations.

M. Xavier Brand souligne néanmoins qu'il s'agit de la première discussion qu'ils ont avec le maire de Cernex et s'en réjouit.

M. Gilles Pecci précise également qu'il n'y a pas eu assez de recul par rapport aux signatures de la lettre envoyée aux habitants de Cernex et qu'il votera contre cette délibération si elle est maintenue.

M. le Président précise qu'il maintient cette délibération en l'état, qu'elle n'est pas prise dans l'urgence et qu'elle ne fait qu'entériner la position des élus sur la situation de Cernex.

M. Xavier Brand s'interroge sur les références juridiques mises en avant par M. Jean-Louis Felfli dans un mail adressé aux membres du conseil communautaire. M. Joël Louveau donne une explication rapide sur ceux-ci, il s'agit avant tout d'articles du CGCT.

Au vu de l'importance de cette délibération, M. Jean-Marc Bouchet demande que chacun autour de la table puisse s'exprimer.

M. Jean-François Vernon explique qu'il y a 13 ans, la commune de Villy le Pelloux souhaitait quitter la CCPC et qu'il n'a pas souvenir d'avoir délibéré sur le sujet. Il ne voit pas l'utilité de prendre une délibération.

Mme Christine Megevand considère que la délibération de la CCPC est une suite logique des échanges avec la commune de Cernex et elle est d'accord pour qu'elle soit prise.

M. Bernard Saillant pense que le processus est déjà engagé vis-à-vis de la population.

Mme Brigitte Carlioz comprend mieux la situation conflictuelle entre la commune et la CCPC.

M. Christian Bunz regrette cette situation et préconise de laisser tranquille la commune de Cernex dans l'attente des résultats de son étude.

M. Louis Jacquemoud approuve cette délibération.

M. Vincent Humbert pense qu'il était important de faire cette étude tout en se posant la question des incidences de ses conclusions sur l'avenir du territoire.

M. Jean-Louis Felfli souligne que l'étude engagée doit être neutre, factuelle, photographique. Il précise également que la CCPC a eu ses heures de gloire mais qu'elle reste aujourd'hui figée sur une vision passéiste. Il reprecise que la commune de Cernex n'a aucunement l'intention de quitter la CCPC mais souligne qu'il faut garder à l'esprit que les autres communautés sont en train de s'agrandir.

M. le Président rappelle à l'assemblée les termes de la délibération où il est fait explicitement question d'une volonté de retrait.

M. Guy Demolis conteste cette vision et défend une intercommunalité à taille humaine avec des débats entre ses composantes.

## 2. STATUTS DE LA CCPC - MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRe, *votée à l'unanimité*

M. le Président précise que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « loi NOTRe » du 7 août 2015 prévoit des transferts de compétences obligatoires dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les communes devront approuver ces statuts dans les 3 mois.

M. Joël Louveau précise que s'il n'y a pas de mise en conformité des statuts, le Préfet mettra en place le dispositif dans les 6 mois.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES DEMATERIALISATION DU TRANSFERT DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE : CONVENTION DE TELETRANSMISSION, ***votée à l'unanimité***

M. Joël Louveau précise qu'aujourd'hui la CCPC continue de transmettre ses actes à la sous-préfecture sous forme papier, constituant un important volume et du temps de personnel.

En 2011, le conseil communautaire avait déjà approuvé une convention à la télétransmission mais celle-ci n'a jamais fait l'objet d'une mise en œuvre et la liste des actes transmissibles a évolué.

4. TRANSFERT DU BISTROT DES PONTS, ***votée à l'unanimité***

M. André Vesin explique que la CCPC a approuvé le transfert du Bistrot des Ponts et des aménagements extérieurs, avec la commune de Cruseilles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **FINANCES**

5. DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2016 - BUDGETS GENERAL ET ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

- DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2016 - BUDGET GENERAL, ***votée à l'unanimité***
- DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU, ***votée à l'unanimité***
- DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT, ***votée à l'unanimité***

M. Joël Louveau explique que l'examen des inscriptions budgétaires de l'exercice 2016 appelle quelques modifications.

6. INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2017, ***votée à l'unanimité***

7. AVANCES DE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME ALTER ALPA, ***votée à l'unanimité***

M. André Vesin précise aux membres du conseil communautaire qu'Alter Alpa sollicite le versement d'une avance sur subvention pour assurer la continuité de ses activités et le paiement de ses collaborateurs.

8. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DU BUDGET GENERAL ET DES BUDGETS ANNEXES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT, ***votée à l'unanimité***

M. Joël Louveau précise que le conseil communautaire a fixé les durées d'amortissement de ses immobilisations, pour son budget général et ses deux budgets annexes.

9. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE DE CRUSEILLES, ***votée à l'unanimité***

M. le Président précise que le versement d'un fonds de concours au profit de la commune de Cruseilles est reconduit, sachant que la compétence gymnase a été reprise par la CCPC le 7 octobre dernier. Il souligne que cette somme n'a jamais été modifiée depuis 10 ans.

M. Jean-Louis Felpli demande que le terme « forfaitaire » soit rajouté dans la délibération.

10. SUBVENTION JEUNES AGRICULTEURS, ***votée à l'unanimité***

M. le Président explique que les agriculteurs ont réalisé un film ayant pour but de promouvoir l'installation en agriculture et le renouvellement des générations.

M. Xavier Brand précise que le film a déjà été présenté avec le logo de la CCPC, sous-entendant son soutien.

11. PROGRAMME LEADER USSES & BORNES, FONCTIONNEMENT DU GAL USSES & BORNES ANNEE 2017, *votée à l'unanimité*

M. Michel Vincent explique que les termes de fonctionnement du GAL renvoie aux dépenses d'animation, de frais de fourniture et de structure, de communication et d'évaluation réalisés pour mettre en œuvre le programme d'actions Leader.

Face aux attentes de résultats de l'Union Européenne, la Région, autorité de gestion du Feader, exige des territoires Leader la mise en œuvre d'une ingénierie spécifique, les territoires assurant désormais l'instruction des dossiers et des demandes de paiement.

Sur les Usses et Bornes, elle comprend à ce jour un animateur coordinateur et un responsable administratif et a pour mission :

- La mise en œuvre, animation et gestion administrative du programme. L'accent sera mis en 2017 sur la mise en œuvre des outils pratiques de gestion et de suivi ainsi que sur l'instruction des premiers dossiers de demande de financement.
- L'Animation et coordination du programme sur le territoire. Accompagnement des porteurs de projets, mise en œuvre des éventuelles actions transversales suivi et évaluation, organisation des instances, relations avec les partenaires, etc.

En 2017, la mission d'accompagnement des porteurs de projets potentiels dans leurs démarches sera essentielle afin de permettre la réalisation de projets de qualité. Il s'agira aussi d'approfondir les pistes de coopération notamment en termes de développement touristique.

S'ajoute pour 2017 un volet communication afin d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux et susciter l'émergence de projets. Avec l'appui d'un prestataire, ce volet comprend la réalisation et la diffusion d'outils.

Les besoins d'animation, de gestion et de communication seront évalués chaque année et éventuellement ajustés.

Ces frais peuvent être financés annuellement par l'Europe et le Conseil Départemental de Haute Savoie.

Dans sa volonté de favoriser l'aide du Feader aux projets, le territoire a décidé de ne faire financer qu'une partie des dépenses de fonctionnement du Gal Usses & Bornes (postes d'animation à hauteur de 75% des salaires chargés notamment).

Les dépenses non retenues (part restante des salaires, frais divers de fonctionnement) sera financé par le territoire sur ses fonds propres à partir de la cotisation annuelle des communautés de communes des Usses et Bornes.

L'ensemble des dépenses et recettes relatives à cette opération "Fonctionnement du Gal Usses & Bornes, année 2017" seront inscrites au budget annexe USSES & BORNES DE LA CC PAYS DE CRUSEILLES.

## **RESSOURCES HUMAINES**

12. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR, *votée à l'unanimité*

M. Joël Louveau précise que ce règlement intérieur a été validé en Comité technique le 29 novembre dernier et remercie également les délégués du personnel de leur contribution à sa rédaction.

13. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES, *votée à l'unanimité*

14. MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP), **votée à l'unanimité**  
M. Joël Louveau explique aux membres du conseil que le RIFSEEP devient le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes. Les maires sont tenus de délibérer également dans leur commune avant le 31 décembre. En l'absence des textes de références au sujet de la filière technique notamment, la CCPC sera amenée à redélibérer.

### **OFFICE DU TOURISME**

15. MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPIC « ALTER'ALPA TOURISME » **votée à l'unanimité**  
M. Andre Vesin explique que suite à l'application de la loi NOTRe du 7 août 2015, la Communauté du Pays de Fillière intégrera la C2A à compter du 1/01/2017 ; par conséquent, la zone de compétence de l'office du tourisme sera modifiée et réduite aux deux communautés de communes du Pays de Cruseilles et de Fier et Usse.

### **MARCHES**

16. AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DES EBEAUX, **3 abstentions**  
M. le Président rappelle que la CCPC a approuvé l'avant-projet sommaire du gymnase et les avenants avec les entreprises.
17. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES AVENANT N°1 AU MARCHÉ RELATIF AUX TRANSPORTS COLLECTIFS POUR LES ACTIVITÉS SCOLAIRES POUR LES LOTS 1 A 3, **votée à l'unanimité**
18. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES SUR LA COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES, **votée à l'unanimité**  
M. le Président indique que les conseillers municipaux des communes du Sappey et de Vovray en Bornes ont été consultés sur les esquisses.
19. PROLONGATION DES CONTRATS DE REPRISE DES MATERIAUX D'EMBALLAGE ET DES PAPIERS DURANT LA PERIODE DE TRANSITION, **votée à l'unanimité**  
M. Christian Bunz précise que certains déchets peuvent être revendus à des organismes, par conséquent il a été proposé à chaque collectivité de continuer les contrats avec REVIPAC jusqu'au 31 décembre 2017 avec les conditions de prix actuels.
20. CONVENTION DE COLLECTE DES DECHETS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FILIERE, **votée à l'unanimité**  
M. Christian Bunz explique que par cette convention, un conteneur semi enterré OMR et un conteneur semi-enterré multi matériaux supplémentaires sur la commune de Cuvat seront financés par la CCPF et les coûts de traitement des ordures collectées par la CCPF seront remboursés à la CCPC.

### **TRANSPORTS SCOLAIRES**

21. TRANSPORTS SCOLAIRES 2016 - 2017 - REMBOURSEMENT DE CARTE DE TRANSPORT AUX FAMILLES, **votée à l'unanimité**

## Questions diverses

Prenant l'exemple de la coopération entre la CCPC et la CC du Pays de Filière concernant les containers de déchets installés à Cuvat, M. Vincent Humbert indique une situation analogue à Andilly, Hameau de Gorgy dont l'alimentation en eau potable est défectueuse et susceptible de faire l'objet d'un accord avec la commune de Présilly.

M. Xavier Brand interroge M. le Président sur la représentativité de la collectivité au sein du SCOT. Il s'avère qu'avec l'intégration des 4 communautés de communes à la C2A, les EPCI adhérents risquent de perdre des sièges, réduisant la voix des petites communes et de la ruralité.

Par conséquent, M. Xavier Brand demande au Président d'être le porte-parole de la CCPC au sein du SCOT.

M. Louis Jacquemoud rapporte que l'EPF a voté ses budgets pour 2017. L'agglomération d'Annecy contribuera à hauteur de 1.7 millions supplémentaires pour les projets futurs. Des élections ont eu lieu en interne pour changer de président ; deux élus se présentaient, Christian Dupessey (né en 1945), Maire d'Annemasse et M. François Daviet (né en 1954), Maire de la Balme de Sillingy, tous deux ont le même nombre de voix, le plus âgé l'a emporté.

M. Georges-Noël Nicolas précise que l'EPF se généralise en France, et l'EPF local sera intégré dans l'EPF national.

M. Gilles Pecci demande que « la procuration » envoyée précédemment avec l'envoi de l'ordre du jour soit téléchargeable sur le site de la CCPC.